

Léguer son corps à la science, liste des universités

Lorsque vous souhaitez léguer votre corps à la science, il faut rédiger un document à la main (un testament) où vous mentionnez l'université de votre choix qui peut réclamer le corps. Il est recommandé de s'informer au préalable auprès du service en charge de ce sujet auprès de cette université. Vous trouverez ci-dessous les données de contact des universités.

Université Libre de Bruxelles

Service anatomie, legs de corps

Bâtiment G, niveau 2, bureau 211 CP619
808, route de Lennik, 1070 Bruxelles
tel:02/555.63.66 ou 02/555.63.20
erasme.ulb.ac.be/page.asp?id=18612&langue=FR

Université de Liège

Institut d'anatomie

Service 'Legs de corps'

CHU - Tour 3- niveau-1, Pathologie, 4020 Liège
tel:04/366.51.52 ou 04/366.51.53
labos.ulg.ac.be/dondecorps

Université catholique de Louvain

Unité d'anatomie humaine

Tour Vésale 5240
52, av. Emmanuel Mounier, 1200 Bruxelles
tel: 02/764.52.40
uclouvain.be/235842.html

Université de Mons Hainaut

Institut d'anatomie

4, avenue du champs de mars, 7000 Mons
tel: 065/37.37.49
<http://portail.umons.ac.be/FR/universite/facultes/fmp/services/anat/Pages/Dondecoprsalascience.aspx>